

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 2446 à 2457 Rect.

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant :**

Des lieux de convivialité sont mis en place dans les établissements qui bénéficient des autorisations prévues aux articles L. 3132-25 et L. 3132-25-1 du code du travail pour le personnel et les clients.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ouverture des commerces le dimanche a pour conséquence une profonde modification de nos comportements et de nos modes de vie. Cet amendement a pour objet de permettre aux salariés et aux clients des établissements de vente au détail de retrouver leurs familles.

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

- Adt n° 2446 rect. de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg
- Adt n° 2447 rect. de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro
- Adt n° 2448 rect. de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy
- Adt n° 2449 rect. de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine
- Adt n° 2450 rect. de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel
- Adt n° 2451 rect. de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico
- Adt n° 2452 rect. de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono
- Adt n° 2453 rect. de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt
- Adt n° 2454 rect. de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot
- Adt n° 2455 rect. de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got
- Adt n° 2456 rect. de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier
- Adt n° 2457 rect. de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille